

Casablanca, le 03 juillet 2023

Convention réglementée conclue

En application de la circulaire 03/19 de l'AMMC et de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée notamment l'article 58ter :

Nous portons à votre connaissance la conclusion d'un contrat de cession partielle de fonds de commerce en vertu duquel la Société des Boissons du Maroc (SBM) cède à sa filiale EAE (Euro Africaine des Eaux) son fonds de commerce lié à l'activité de distribution « Eau ».

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 avril 2023.

Personnes concernées :

- M. Sébastien YVES-MENAGER : Directeur Général des deux sociétés ;
- M. Michel PALU : Président du Conseil d'administration des deux sociétés ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur des deux sociétés.

Cette opération a fait l'objet de communiqué de presse au public le 28 juin 2023 conformément à la réglementation boursière.

